

LETTRE DE MISSION : référent en santé et sécurité

M.....

(Nom, prénom, poste occupé),

Madame, Monsieur,

La loi 2011-867 du 20 juillet 2011 et le décret 2012-135 entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2012 imposent à l'employeur de désigner un référent en santé et sécurité.

L'article L4644-1 du code du travail introduit l'obligation pour l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés formés spécifiquement pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Il s'agit de la transposition en droit français de l'article 7 « Services de protection et de prévention » de la Directive 89/391/CEE du Conseil du 12 juin 1989, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail.

La nomination et le positionnement

Vous avez bien voulu accepter cette fonction à compter du (À compléter).

Cette mission d'aide à l'action en santé et sécurité s'inscrit dans le cadre de l'exécution des fonctions sous la subordination juridique directe de l'employeur.

Les missions qui vous sont confiées n'ont pas pour objet d'exonérer l'employeur, personne morale, de sa responsabilité, ni le chef d'entreprise de sa responsabilité pénale.

Vous exercez cette fonction sous ma responsabilité et, de ce fait, recevrez des directives de ma part et devrez me rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie.

Un document contractuel actera cette fin.

Le champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles R.4644-1 et suivants du code du travail, votre mission de référent en santé et sécurité a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef d'entreprise dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La prévention des risques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des salariés,
- L'approfondissement de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.

A ce titre, vous pourrez (fonctions optionnelles) :

- Participer à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER)
- Participer à la mise à jour du DUER
- Veiller aux réalisations des vérifications périodiques,
- Veiller à la remontée auprès du chef d'entreprise des besoins et réflexions de vos collègues de travail en matière de santé et sécurité au travail,

- Participer à l'animation de la politique de prévention des risques professionnels,
- Participer au groupe des référents santé et sécurité animé par les membres du plan régional santé et sécurité du Limousin (animation DIRECCTE limousin)
- Participer au choix des besoins en matériels,
- Aider à tenir à jour les obligations de formation à la sécurité,
- Veiller au respect des conditions de sécurité,
- Veiller à l'affichage,
- Veiller au contenu des trousse de secours.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

La formation

A votre demande, vous pourrez bénéficier d'une formation.

Le partenariat

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec le médecin et l'inspecteur du travail qui sont vos interlocuteurs directs pour toute information, conseil et appui technique et sur lesquels vous pourrez vous appuyer.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail (équipe pluridisciplinaire du service de santé au travail dont vous dépendez, OPPBTP, CARSAT...).

Les moyens

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez du temps nécessaire (*La quotité de travail dépendra de plusieurs facteurs dont les missions confiées, le nombre de salariés, la configuration des locaux.....*).

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués : (À compléter ; par exemple : documentation, équipements bureautique, tableau, cahier.....).

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des collaborateurs.
Fait en deux exemplaires.

Date et Signature
du Chef d'entreprise

Date et Signature
du salarié